



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Préambule :

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'EPCI dont elle est membre,
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses ;
- la structure et la gestion de la dette contractée.

Le ROB est transmis au Préfet du Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre et fait l'objet d'une publication.

Le Budget Primitif 2022 devra répondre aux préoccupations de la population Saint-Gironnaise, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du Projet de Loi des Finances 2022, ainsi que la situation financière locale.

II/ Le contexte économique

A. Situation nationale

Le PLF 2022 anticipe une réduction du déficit public, une stabilisation de l'endettement et une baisse de la croissance par rapport à l'année de « rattrapage » que constitue 2021.

Le contrôle de la situation épidémique par le passe sanitaire et l'accélération de la campagne vaccinale a permis à la croissance française de s'établir à + 6,7% en 2021 par rapport à l'an dernier. Le durcissement des mesures sanitaires de janvier à avril 2021 a pesé sur l'activité dans une moindre mesure que lors de confinement de novembre 2020. En 2022, la croissance augmenterait de 3,4 à 4 %.

Le déficit de 2021 est fixé à près de 7% du PIB (ou 8.5% prévision d'exécution 2021 ?) avec un objectif de 5% du PIB en 2022.

Concernant l'inflation française, elle s'établit à +1,6 % 2021 et risque de perdurer en 2022 notamment en raison de l'augmentation du prix du pétrole et des matières premières.

En 2022 l'investissement continuerait d'être dynamique, notamment en raison du plan de relance et un environnement de taux d'emprunt favorable. Un an après sa présentation, 47 milliards d'euros ont été engagés.

B. La Loi de Finances pour 2022

Les principales mesures du projet de loi de finances pour 2022 relatives aux collectivités territoriales sont les suivantes :

- Les dotations de l'État :
 - stabilité de la DGF à 26,8 milliards d'euros
 - majoration de 190 millions d'euros des dotations de péréquation des communes (DSR et DSU). Cette majoration sera financée par le biais de l'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes et de la dotation de compensation des EPCI.
 - élargissement de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité dont le montant passe de 10 à 20 millions d'euros.

- La poursuite du plan de relance : 12,9 milliards d'euros de crédits de paiement seront ouverts pour couvrir une partie des engagements réalisés en 2021
- Le soutien à l'investissement local : Les montants de DETR, de DSIL et des autres dotations de l'Etat à l'investissement local sont maintenus au niveau de l'an dernier (2.103 milliards d'euros)
- La fiscalité :
 - revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de 3,4% des bases.
 - compensation de l'Etat de 100 millions d'euros supplémentaires suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales afin de prendre en compte les rôles de taxe d'habitation 2020 émis en 2021
 - compensation des exonérations sur le foncier bâti notamment en matière de logements sociaux ou encore les activités agricoles.

C. La réforme des indicateurs financiers

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, son remplacement par un nouveau panier de ressources, et la réforme des impôts de production modifient le calcul des indicateurs financiers et fiscaux utiles à la répartition de la DGF et aux mécanismes de péréquation horizontaux. Le Gouvernement veut donc réformer ces indicateurs financiers et fiscaux afin qu'ils correspondent mieux aux ressources effectivement mobilisables par les collectivités. Cette réforme n'est pas neutre sur le plan financier et pourrait impacter plusieurs dotations. Pour les communes, un système de lissage entre 2022 et 2028 est prévu pour neutraliser les variations des indicateurs communaux liées aux effets des réformes des indicateurs financiers.

D. Autres mesures à venir

La relance de la construction de logements sociaux devrait entraîner des amendements gouvernementaux. Il devrait être proposé la compensation intégrale aux collectivités des exonérations sur la TFPB lors de la construction de HLM, sur une période de 10 ans, car depuis la suppression de la TH, les communes sont désincitées à se lancer dans ce type de projets, faute de retombées fiscales.

III/ Analyse rétrospective 2017-2021 et orientations pour 2022

Cette analyse se base sur le compte administratif prévisionnel 2021.

A) Evolution des recettes de fonctionnement depuis 2017 : date de fusion

RECETTES Réelles de Fonctionnement (en €)	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 prévisionnel
TOTAL DES RRF	7 427 764€	7 426 300€	7 119 749€	7 272 812€	7 159 447 €
Evolution en % des RRF		-0.02%	-4.13%	2.15%	-1.55%

Ces évolutions à la baisse sont liées aux transferts de compétences à la Communauté de communes et à la situation due à la crise sanitaire.

a) La fiscalité directe et la fiscalité reversée

	2018*	2019	2020	CA 2021 prévisionnel	Evolution 2020/2021
Fiscalité directe (TH, TFB, TFNB)-73111 dont FNGIR	1 983 222 171 382	2 084 123 171 382	2 066 849 171 382	2 822 361 171 382	+36.55 %
Attribution de compensation-73211	1 912 494	1 410 198	1 479 099	989 393	-33.11 %
FPIC-73223	71 797	64 019	72 346	78 189	+8.08 %
Compensations fiscales-74834+74835	246 628	257 728	260 395	30 635	-88.24 %
TOTAL	4 214 141	3 816 068	3 878 689	3 920 578	+1.07 %

*passage en Fiscalité Professionnelle Unique de la CCCP

En 2018, la MSAP a été transférée à la Communauté de communes et en 2019 ont été transférées les compétences de la médiathèque, de l'enseignement musical et de l'enfance jeunesse (périscolaire et extrascolaire).

En 2018, 2019, 2020, le pacte fiscal consistait à une modification des taux de fiscalité avec une attribution de compensation venant compenser la perte financière pour la commune, ceci afin de garantir une neutralité pour les collectivités territoriales et pour les contribuables.

L'attribution de compensation versée par la Communauté de communes a été corrigée également en 2021 pour tenir compte de la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

L'ensemble des produits fiscaux 2021 a augmenté de 41 889 € par rapport à 2020, soit + 1.07 %.

Le produit de la fiscalité directe locale a augmenté de 1.07 % par rapport à 2020. Ceci s'explique par le transfert des taux d'imposition décidée dans le cadre du pacte de neutralisation fiscale avec la communauté de communes, et non par une baisse des bases d'imposition, ces dernières étant toutes en augmentation (voir ci-dessous) et de la compensation intégrale de la perte du produit de la taxe d'habitation par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

- Evolution des bases entre 2018 et 2021 selon l'état 1259 COM :

Impôts locaux	Bases 2018	Bases 2019	Bases 2020	Bases prévisionnelles 2021	Evolution 2020-2021
TH	9 139 668	9 427 230	9 557 000	-	
TFPB	8 012 984	8 213 417	8 506 000	8 797 000	+3,4 %
TFNB	31 180	32 628	32 400	32 200	-0,7 %
TOTAL	17 183 832	17 673 275	18 095 400	8 829 200	

La revalorisation des bases d'imposition hors évolutions physiques (constructions, travaux...) est de +3.4 % pour 2022.

- Rappel des taux d'imposition votés depuis 2018 :

Taux d'imposition	2018	2019	2020	2021
TH	11.38	10.68	Compensation à l'euro près par l'Etat	
TFPB	13.68	12.89	12.09	33.24
TFNB	20.94	11.15	1.36	1.36

Suite à la suppression de la taxe d'habitation, dès 2021, pour les communes, la perte de recettes qui en résulte a été compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties est ainsi en 2021 de 33.24 % (12.09 % + 21.15 %).

Le budget 2022 sera préparé sur la base de taux constants par rapport à 2021.

b) La fiscalité indirecte

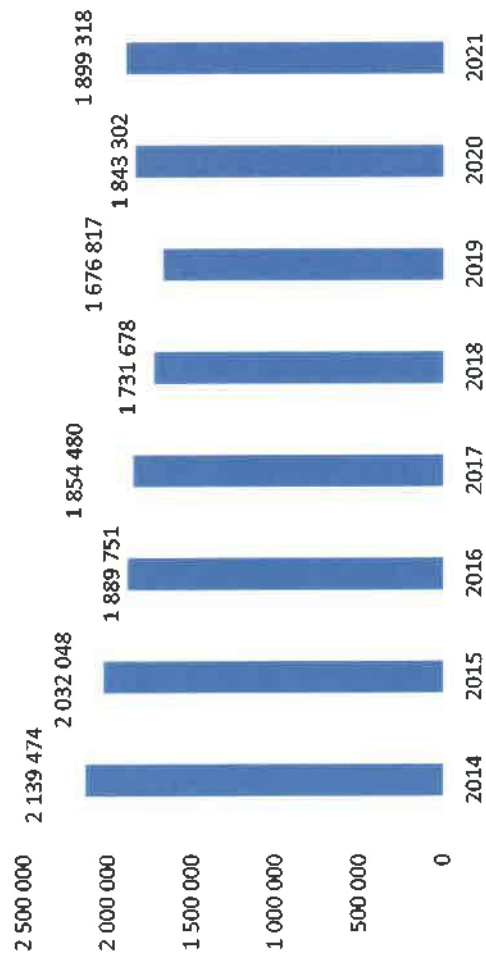
La fiscalité indirecte correspond principalement pour la commune à deux types de ressources :

- La taxe additionnelle aux droits de mutation perçue sur des mutations diverses (immeubles, fonds de commerce, droits de bail...) : toujours dynamique et en hausse en 2021, soit 221 723 € (contre 205 175 € en 2020 et pour rappel 144 040 € en 2019) ;
- La taxe communale sur la consommation finale d'électricité dont le montant fluctue selon les consommations des usagers : 121 471 € en 2021 (pour rappel : 137 936 € en 2020 et 184 991 € en 2019).

c) La dotation globale de fonctionnement

Le projet de loi de finances pour 2022 annonce une enveloppe de dotation globale de fonctionnement à 26.786 Md € contre 26.758 Md € en 2021.

EVOLUTION DGF 2014 - 2021



Evolution des composantes de la DGF :

	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2020/2021 (en %)
Dotation Forfaitaire	1 251 458	925 513	924 400	920 022	919 781	-0,03
Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	476 163	655 057	600 297	744 513	788 732	+5,94
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	126 859	151 108	152 120	178 767	190 805	+6,73
TOTAL DGF	1 854 480	1 731 678	1 676 817	1 843 302	1 899 318	+3.03%

La dotation forfaitaire, principale dotation de l'Etat aux collectivités territoriales, varie en fonction de l'évolution de la population DGF et de l'écrêtement lorsque le potentiel fiscal de la commune est supérieur à 75 % du potentiel fiscal moyen.

La dotation de solidarité rurale, comporte la fraction « bourg-centre », la fraction péréquation et la fraction cible, destinée aux communes rurales les plus fragiles. C'est à la fraction cible que la commune est devenue inéligible en 2019.

La dotation nationale de péréquation a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes.

La DGF prévisionnelle pour 2022 ne devrait pas baisser.

d) Les autres recettes

Les recettes issues des produits des services proches de leur niveau en 2019. Voici les recettes correspondant à l'exercice 2021 :

- redevances et droits liés au cinéma et spectacles : - 11 312 €, soit -26.25% par rapport à 2020 (en 2020, - 52 047 € par rapport à 2019, soit - 54.4 %);
- recettes issues de la restauration scolaire : + 21 835 €, + 36.50% par rapport à 2020 et toujours une baisse de -19.41% par rapport à 2019 (en 2020, - 41 501 € par rapport à 2019, soit - 41 %).
- droits de place : + 13 275 € par rapport à 2020, soit une hausse de 33.54 % entre 2020 et 2021, mais toujours - 43.63 % de moins qu'en 2019.
- Absence de FCTVA en fonctionnement pour 2021, contre 20 463 € en 2020. (pas de dépenses éligibles)
- Moins d'indemnités journalières touchées en 2021 (-18 063 €) par rapport à 2020.

La commune était éligible à la dotation de compensation des pertes de recettes fiscales et domaniales liées à la crise du Covid. Comme l'année précédente elle a pu bénéficier en 2021 d'une compensation à hauteur de 105 427 €.

B/ Evolution des dépenses réelles de fonctionnement depuis 2017 : date de fusion

DEPENSES Réelles de Fonctionnement (en €)	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 prévisionnel
TOTAL DES DRF	6 793 866	6 407 315	5 992 333	5 511 690	5 711 466
Evolution en % des DRF	-4,02%	-5.69%	-6.5%	-8%	+3.62%

Rappel des différents transferts de compétence à la communauté de commune et contexte expliquant ces baisses :

2017 : transfert compétences piscine et aires d'accueil des gens du voyage (plus de charges pour la commune)

2018 : transfert de la MSAP et départs d'agents non remplacés (plus de charges pour la commune) ;

2019 : transferts de l'enseignement musical, de la médiathèque et de la compétence enfance jeunesse (périscolaire et extrascolaire) (plus de charges pour la commune) ;

2020 et 2021 : contexte exceptionnel lié à la crise sanitaire.

Evolution 2019-2021 des dépenses de fonctionnement : **-4.68 %** ou **- 280 867 €**.

1) Les charges à caractère général (011)

Les charges à caractère général atteignent 1 344 038.65 en 2021 (1 260 894 € en 2020) et regroupent les dépenses courantes, les services extérieurs, les impôts et taxes.

Ces charges sont en hausse cette année, (+ 3.62%) par rapport à 2020, avec une reprise de l'activité malgré l'épidémie de COVID ainsi que des travaux d'entretien importants en 2021. Le montant global reste tout de même inférieur à celui de l'année de référence 2019, après les différents transferts de compétences.

Dans le cadre de la prospective financière, il avait été retenu un taux de 1.5%. Au regard du contexte économique, il convient de revoir ce taux à la hausse.

2) Les charges de personnel (012)

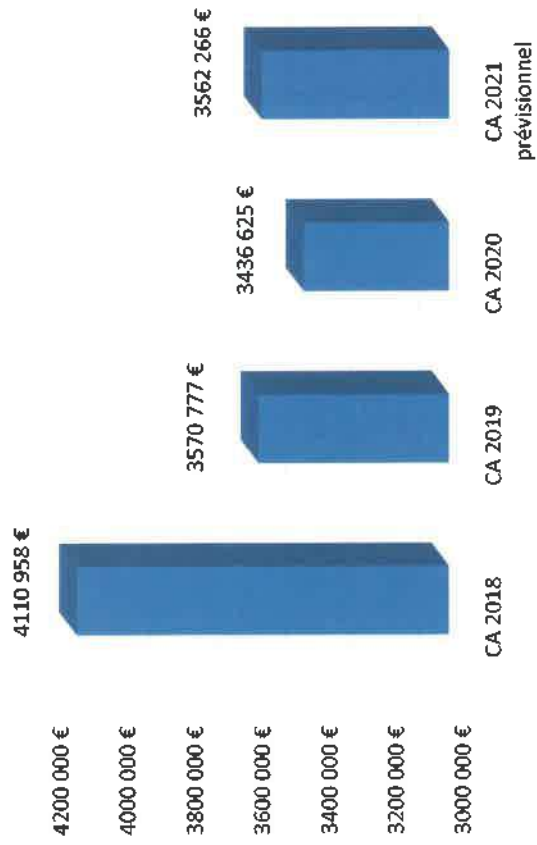
Les charges de personnel représentent le 1^{er} poste dans les dépenses de fonctionnement du budget de la commune.

Au 31 décembre 2021, la collectivité comprend 103 agents ou 93.43 équivalents temps plein.

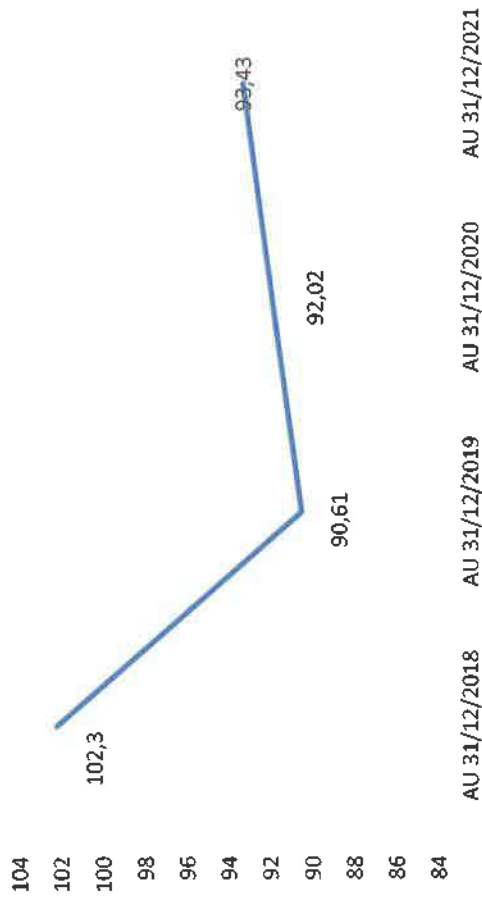
La masse salariale s'élève à 3 562 266 € en 2020 et enregistre donc une hausse de 3.53 % par rapport à 2020.

Cette hausse s'explique par le recrutement d'agents : Un DGS (de janvier à août), un policier municipal (9 mois), un responsable au CCAS (3 mois). D'autre part, des contractuels ont été recrutés ponctuellement pour accroissement temporaire d'activité ou remplacement maladie. Enfin, l'évolution de carrière des agents titulaires majeure également le chapitre 012.

CHARGES DE PERSONNEL 2018-2021



TITULAIRES ETP 2018-2021



14 agents ont été transférés à la communauté de communes au 01/01/2019.

Pour 2022, un Responsable des Services Techniques est attendu ainsi qu'un Directeur Général des Services et un manager de commerce dont la mission sera de revitaliser le commerce local. Le chargé de projet petite ville de demain, embauché par la communauté de communes, restera à charge pour la mairie à hauteur de 25%. Enfin, l'embauche de 2 policiers municipaux ainsi que d'un agent en charge de l'animation des jardins partagés est prévue en cours d'année.

2 agents au moins vont faire valoir leur droit à la retraite en 2022.

Le 012 verra une augmentation pour couvrir les différents emplois évoqués ci-avant.

3) Les autres charges de gestion courante (65)

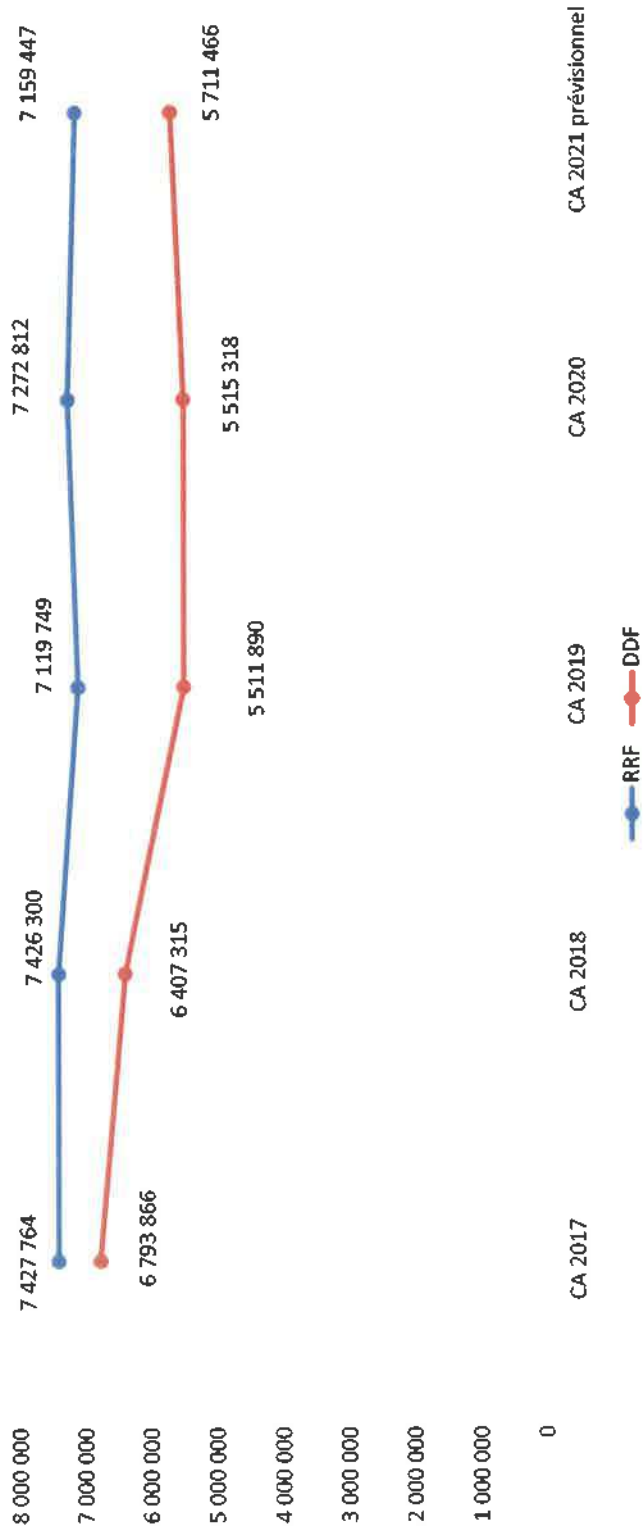
Ces charges s'élèvent à 499 083.96 € en 2021. Pour rappel, elles s'élevaient à 494 337 € en 2020 et à 565 940 € en 2019.

Elles regroupent les subventions, les contributions obligatoires et les indemnités d'élus.

La collectivité a maintenu intégralement en 2021 les subventions de fonctionnement versées aux associations de la commune. Seules les subventions liées à des manifestations non réalisées en raison de la crise sanitaire, ont été proratisées ou non versées.

La commune met également à leur disposition des locaux. En outre, il convient de rappeler que les services techniques interviennent régulièrement sur les diverses manifestations.

RECETTES ET DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2017-2021



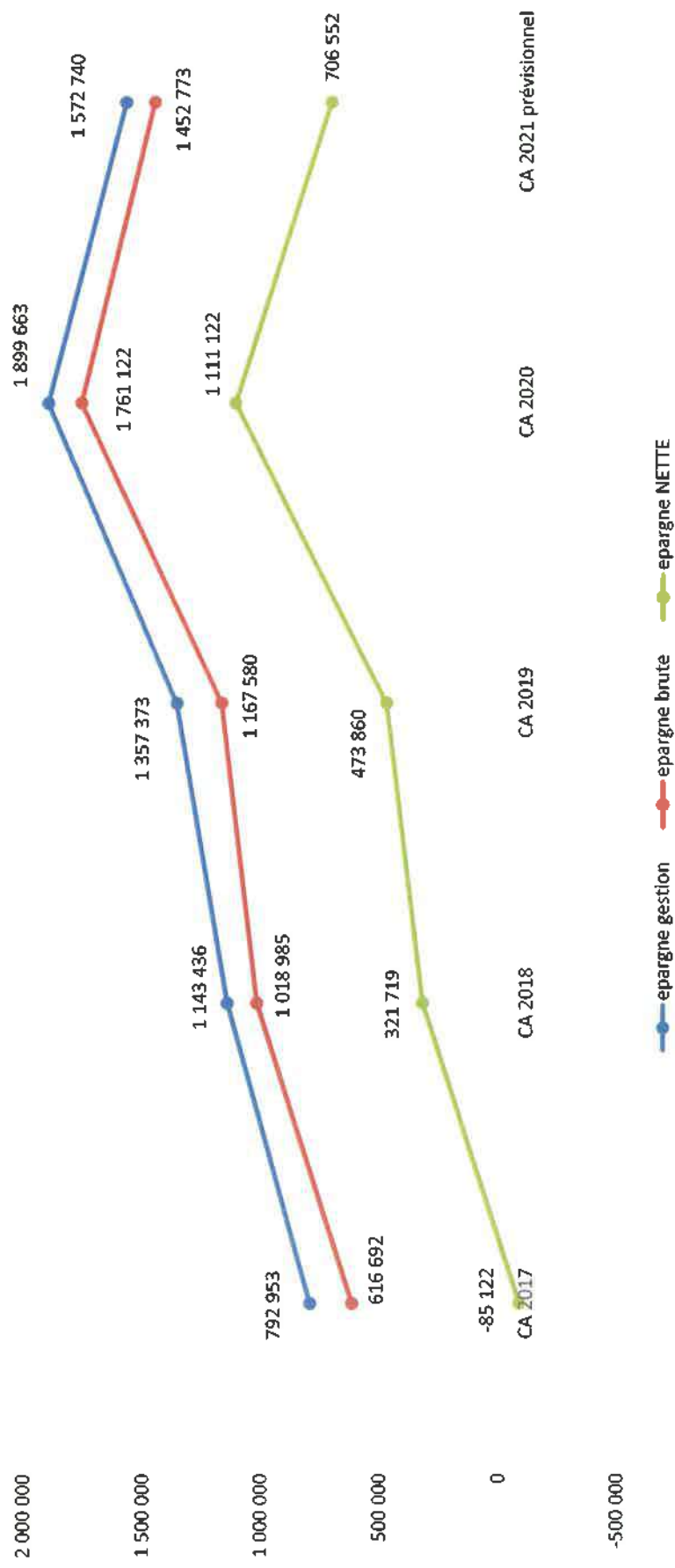
C/ Les soldes intermédiaires de gestion

L'épargne de gestion est égale à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. C'est l'autofinancement brut.

L'épargne brute correspond à l'épargne de gestion hors intérêts de la dette.

L'épargne nette correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour le financement des investissements après le remboursement de la dette.

LES EPARGNES BRUTES ET NETTES DE 2017 A 2021



CONCLUSION

En conclusion sur la section de fonctionnement, nous pouvons constater une hausse d'environ 3.62% des dépenses réelles de fonctionnement par rapport à 2020 (reste inférieure par rapport à l'année 2019), due principalement à l'entretien du matériel ou des biens et des dépenses relatives à l'alimentation des cantines des écoles et des transports scolaires, activités qui ont repris en 2021 ainsi qu'à l'accompagnement des recrutements.

Les recettes baissent de 2.05% par rapport à 2020 (restent quasiment stables par rapport à 2019), la reprise normale de certaines activités (droits de place, cinéma) n'étant pas revenue au niveau d'avant la crise sanitaire.

Au regard des comptes administratifs sur la période 2017-2021 et du CA prévisionnel 2021, la trajectoire financière reste relativement stable mais dans un contexte budgétaire très particulier de crise sanitaire. L'autofinancement dégagé permet de faire face au remboursement du capital d'emprunt et de poursuivre des projets d'investissement.

D/ Les recettes d'investissement

Recettes Réelles d'Investissement en €	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 prévisionnel
TOTAL des RRI	1 774 514	1 675 817	2 411 456	2 531 182	1 871 495
Subventions	614 107	629 987	1 020 341	739 765	320 157
Emprunts	695 000	550 000	750 000	650 000	500 000
Excédents de fonctionnement capitalisés	261 947	371 259	444 722	944 013	690 829
FCTVA	145 276	102 592	185 838	168 366	338 240
Autres (taxe d'aménagement, travaux pour le compte de tiers)	58 184	21 979	10 555	29 038	22 269

Les montants empruntés sont relativement stables sur la période 2017-2021 et maintiennent l'encours de la dette à un niveau constant.

Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) est directement lié à la récupération de la TVA des investissements engagés sur l'année. Jusqu'à présent il y avait un décalage d'un an, ce qui ne sera plus le cas en 2022.

La commune doit s'employer activement à rechercher des cofinanceurs pour chacun de ses projets d'investissement afin d'optimiser les financements et de minimiser le recours à l'emprunt. Sur la période 2017-2021, le taux moyen de subventions est de 32.16%.

E/ Les dépenses d'investissement

La commune a conduit un programme d'investissement sur la période 2017-2021 de 1 625 017 € en moyenne par an.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 prévisionnel
Dépenses d'équipement en €	1 344 902	1 407 943	2 087 800	2 086 110	920 216

Pour rappel, voici les principales dépenses d'investissement réalisées en 2021 :

- Eglise Ste Virginie : 21 714 €
- Maison du Projet et de la Citoyenneté : 347 185 €
- Voirie : 59 289 €
- Diverses études : 83 344 €
- Matériel voirie roulant : 98 112 €
- Système de vidéoprotection : 6 378 €
- Subventions façades : 2 404 €
- Autres matériels : 87 079 €
- Matériel de bureau et informatique : 61 587 €
- Terrains : 40 801 €
- Passerelle Salat : 8 943 €
- Diverses constructions : 91 960 €
- Divers réseaux : 11 441 €

A noter que les gros investissements tels que passerelle, parc du tribunal, Château des Vicomtes, halle couverte n'ont pu être engagés en 2021, l'instruction (autorisations administratives, notifications de subventions, appels d'offres, ...) étant toujours en cours excepté la halle couverte qui a pu démarrer en début 2022. Une autre difficulté est la disponibilité des entreprises à court terme.

A noter également que plusieurs projets engagés en 2021 mais non mandatés sont inscrits en restes à réaliser (voir tableau ci-après) pour un total de 626 823.32 €.

DIAGNOSTIC CIRCULATION STATIONNEMENT ETUDE PHASE 2	CPEV SARL	7 680,00
LOGICIEL CIRIL ETAT CIVIL	CIRIL	7 950,00
TRACTEUR KUBOTA M105GWS-IV	DIJEUX	79 196,40
SCOOTER DEJECTIONS CANINES	NILFISK	20 758,80
EPAREUSE BOMFORD MODELE KESTREL 5.70VFA	DIJEUX	34 200,00
PACK CAMERA POLICE MUNICIPALE	RIVOLIER SAS	3 391,20
MOBILIER CANTINE	CALLE ETS	10 790,00
TRAVAUX COMPLEMENTAIRES PECHE SAUVEGARDE ET COMPTE RENDU	COMMINGES BATIMENT	2 004,00
RIDEAUX ECOLE GUYNEMER	ALBO-FLOTTARD	6 792,71
STRUCTURE GYM ECOLE MATERNELLE LEDAR	NATHAN	3 406,00
MENUISERIE TRAVAUX HOTEL DE VILLE	A.MENUISERIE	41 429,52
TRAVAUX ISOLATION COMBLE HOTEL DE VILLE	SAS MARC SUDAN	27 680,40
MENUISERIES ISOLATION ECOLE MATERNELLE O.AURIAC	ARNAUD MENUISERIE SAS	91 505,54
ISOLATION FACADE ECOLE ST ALARY	ENDUITS COUSERANS	52 701,60
MENUISERIES ISOLATION ECOLE ST ALARY	SARL EYCHENNE ET FILS	57 930,00
TRAVAUX REFECTION ISOLATION TERRASSE ECOLE MATERNELLE O.AURIAC	SCET STE COUVERTURE ETANCHEITE T	15 748,80
MAITRISE D 'OEUVRE COUVERTURE EGLISE ST VALIER	ACCA SAS	13 432,00
CONTROLE TECHNIQUE PASSERELLE SALAT	APAVE	5 100,00
RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE PASSERELLE CHAMP DE MARS	MOLINA MARIE ANNE G-EXPERT	1 089,84
RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE COMMENGE DEFENSE INCENDIE	MOLINA MARIE ANNE G-EXPERT	822,31
BRANCHEMENT TELEPHONIE MAISON PROJET CITOYENNETE	ORANGE	2 334,70
BRANCHEMENT FIBRE OPTIQUE MAISON PROJET CITOYENNETE	ORANGE	2 251,20
REFECTION DE LA TOITURE BATIMENT HARAS	PUJOL ALAIN	45 531,60
HONORAIRE N°2 APS REHABILITATION PASSERELLE	SOUM JOEL	9 375,00
MARCHE DE MAITRISE D OEUVRE PASSERELLE CHAMP DE MARS	TASSERA INGENIERIE	31 610,00
AMENAGEMENT DU CARREFOUR ROUTE DE MONTEGUT	NAUDIN ET FILS	5 584,20
PARKING FRANCOIS CAMEL VOIRIE 2021	NAUDIN ET FILS	16 656,00
SOLDE VOIRIE SOUS MANDAT 2021	CCCP (CC COUSERANS PYRENNES)	23 471,50
TRAVAUX DESSERTTE SOURROQUE	COMMUNE EYCHEIL	6 400,00

STRUCTURE ET GESTION DE L'ENCOURS DE DETTE

Un encours de dette maîtrisé

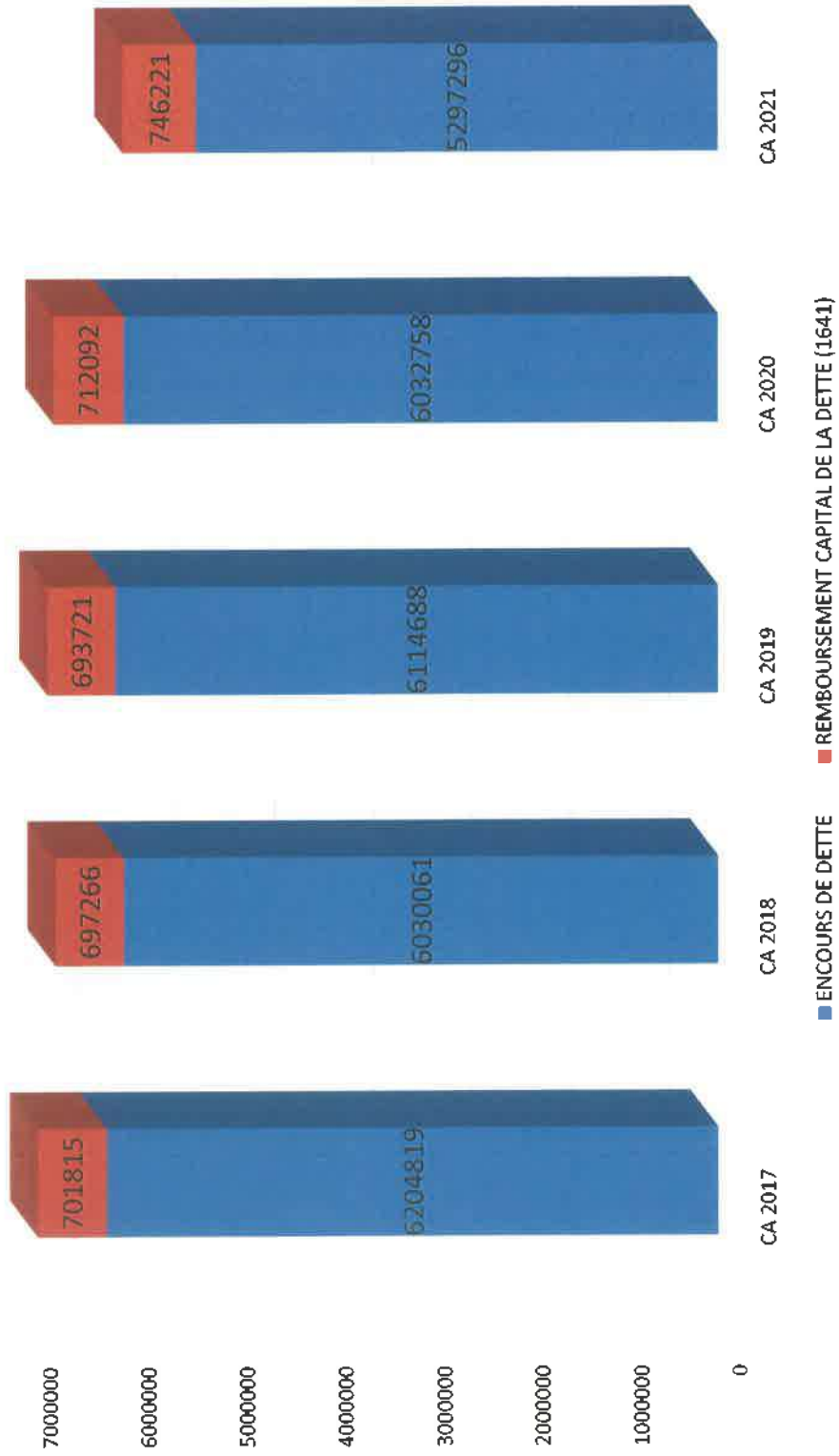
L'encours de la dette du compte administratif, au 31/12/2021, est de 5 297 296 €. Il reste stabilisé et maîtrisé (voir graphique ci-dessous).

L'intégralité de cette dette est constituée d'emprunts sans risque, classés 1-A au sens de la Charte de Bonne Conduite dite Charte Gissler. Plus précisément, l'encours de dette est réparti de la façon suivante :

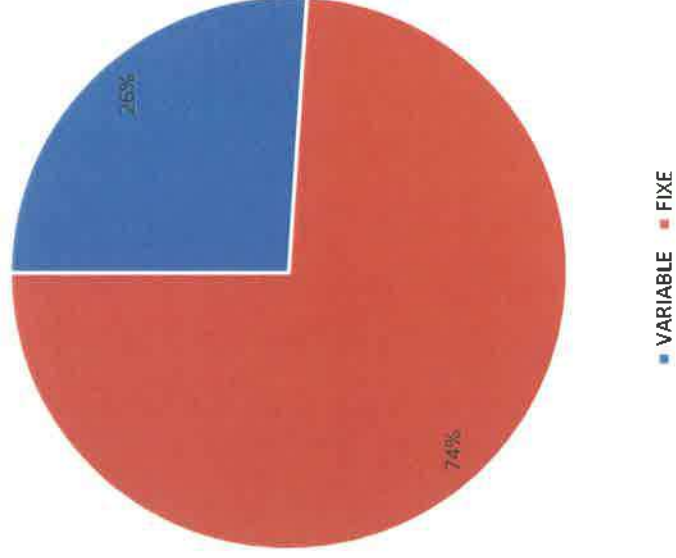
- 74 % d'emprunts à taux fixe,
- 26 % d'emprunts à taux variable.

L'encours de la dette par habitant s'élève à 777 € (identique à la moyenne des communes de notre strate).

ENCOURS DE LA DETTE 2017-2021



Structure par type de taux



Il convient de noter que la commune n'a pas contracté de prêt toxique. De plus, les derniers emprunts ont été contractés sur des taux fixes et les emprunts à taux variables les plus récents vont s'éteindre en 2030.

Une capacité de désendettement plus rapide

La capacité de désendettement (encours de dette/épargne brute), mesurant le nombre d'années d'épargne de gestion (écart entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement) nécessaire pour rembourser l'encours de dette, est en très légère hausse selon les données du compte administratif 2021. Avec une épargne brute en baisse sur cette année 2021 particulière, et la stabilisation de l'encours de dette, ce ratio se situe à 3.6 années, soit un niveau bien en deçà de la valeur d'alerte de 10 années.

Du fait de cette année exceptionnelle sur le plan budgétaire, ce ratio sera amené à évoluer.

UN POINT SUR LES EMPRUNTS

5 prêts contractés entre 2002 et 2005 viendront à échéance dans les trois prochaines années :

- 3 prêts en 2023 pour lesquels il reste à rembourser 105 753. 55 €
- 2 prêts en 2024 pour lesquels il restera à rembourser 79 031.58 €

Sans compter les futurs emprunts à réaliser à compter de l'exercice 2022, il restera donc 22 emprunts en cours à partir de 2024.

PROJETS D'INVESTISSEMENTS

Comme les années précédentes, l'investissement 2022 sera composé d'opérations structurantes et de dépenses récurrentes (renouvellement et entretien des équipements).

Une prospective financière a été réalisée permettant d'atteindre 2 millions d'investissement par an en moyenne.

Actuellement un besoin d'investissement est évalué à plus de 3 000 000 €. On y retrouve principalement :

- Toiture Eglise Saint-Valier ;
- Maison Projet Citoyenneté (clôture)
- Vidéoprotection ;
- Travaux conservatoires halle fermée du Foirail ;
- Passerelle sur le Salat ;
- Achat du Château des Vicomtes ;
- Aménagement du parc du Château des Vicomtes ;
- Façades du Château des Vicomtes ;
- Voirie ;
- Eclairage Public ;
- Matériel informatique ;
- Installations sportives ;
- Rénovation des écoles,
- Matériel divers (services techniques, voirie) ;
- Fleurissement de la commune ;
- Mobilier urbain ;
- Parvis Cinéma ;
- Maîtrise accès marché ;
- Digue Pont vieux ;

- Algeco François Camel ;
- Etudes espace sportif Bergès.

Les choix qui vont être opérés prendront en compte l'avancement de l'instruction et la capacité à démarrer les travaux lors de cet exercice budgétaire.